

AUJOURD'HUI, C'EST LE BON MOMENT POUR FAIRE DES TRAVAUX !



Menuiserie  
**PASQUIER**

[www.menuiserie-pasquier.fr](http://www.menuiserie-pasquier.fr)

☎ 02 35 32 30 50

- Fermetures  
Bois - PVC - Alu - Mixtes
- Charpente
- Isolation
- Agencement



La pose à 1 €\*

**CREDIT  
D'IMPOT  
30 %**  
Sous conditions d'éligibilité

**RGE**  
RECONNU  
GARANT DE  
L'ENVIRONNEMENT



**TVA À  
5.5 %**  
Sous conditions d'éligibilité

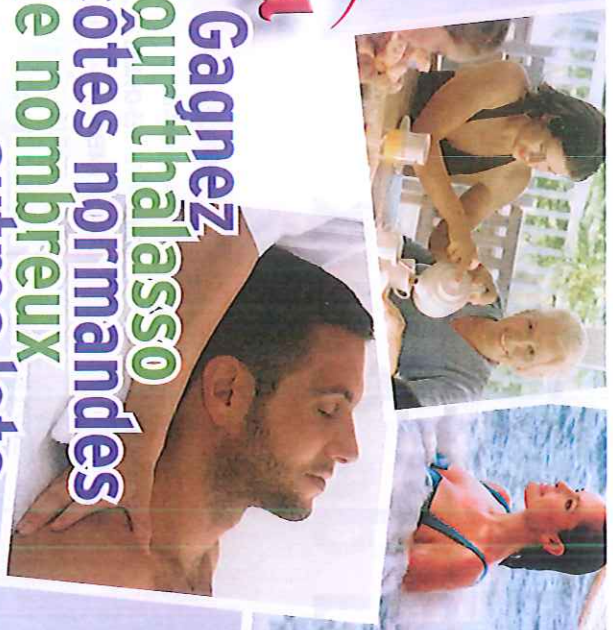
\* Pour tout devis d'un montant minimum de 3000 € HT établi après contact pris sur le salon de l'Artisanat et de l'Habitat de Yerville les 11 et 12 juin 2016. Offre valable uniquement sur les fenêtres, portes fenêtres, volets et portes d'entrée. Offre non cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours. Limitée à une seule offre par foyer fiscal.



1<sup>er</sup> Salon  
de l'Artisanat  
et de l'habitat  
du Plateau  
de Caux

★ Grande  
★ Tombola ★

Gagnez  
1 séjour thalasso  
sur les côtes normandes  
et de nombreux  
autres lots



Yerville  
Plateau de Caux  
Communauté de Communes

1<sup>er</sup> Salon  
de l'Artisanat  
et de l'habitat  
du Plateau  
de Caux



✂

11 et 12 JUIN 2016 YERVILLE

Baptêmes  
de l'air

en  
hélicoptère

BULLETIN DE RÉSERVATION

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Commune..... Téléphone.....

Samedi 11 juin 2016 à partir de 14 h  Dimanche 12 juin 2016 à partir de 14 h

Baptême adulte **40 €** x ..... Total ..... Baptême - de 12 ans **35 €** x ..... Total .....

Règlement obligatoire à la réservation, à l'ordre de l'amicale des maires d'Yerville. À retourner à la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux avant le 10 juin 2016. Contact : Julien Avenel : 02 32 70 02 62

11 et 12 JUIN 2016

YERVILLE

SALLE CHAMPLAIN



# Rénovez votre logement

L'État vous aide à financer vos travaux

Pour plus de confort et moins de dépenses, c'est le bon moment pour faire des travaux d'amélioration énergétique !

Profitez, cette année, des aides disponibles...

## LES AVANTAGES

Crédit d'impôt transition énergétique (CITE)

Crédit d'impôt d'aide aux personnes

TVA à taux réduit (10 ou 5,5 % au lieu de 20 %)

Éco-prêt à taux zéro

Des aides à la rénovation énergétique peuvent être également octroyées par les collectivités territoriales en fonction des départements ou régions. Se renseigner auprès d'elles.

Consultez [www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr) pour avoir des informations à jour et détaillées.

L'État vous aide à financer vos travaux

# Rénovez votre logement



**C'EST LE BON MOMENT !**

# LES AIDES À VOTRE DISPOSITION

## Crédit d'impôt (CITE)

### ÉCONOMIES D'ÉNERGIE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Jusqu'au 31 décembre 2016

Habitation principale  
de plus de deux ans

#### Matériaux, équipements respectant les critères de performance

- Chaudières à haute performance énergétique
- Matériaux d'isolation thermique (parois opaques, parois vitrées, volets isolants)
- Appareils de régulation du chauffage
- Diagnostic de performance énergétique
- Équipements utilisant une source de production d'énergie renouvelable (solaire, hydraulique, bois et autres biomasses)
- Pompes à chaleur à finalité essentielle de production de chaleur : géothermiques, air/eau
- Pompes à chaleur thermodynamiques, production d'eau chaude sanitaire
- Équipement de raccordement à un réseau de chaleur

30 %

Sur vos impôts, récupérez 30 % du montant des dépenses<sup>1</sup> ou, si vous n'êtes pas imposable, obtenez un remboursement.

Dans la limite de dépenses sur une période de 5 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016 pour les dépenses payées en 2015) de :

- 8 000 € : personne seule ;
- 10 000 € : couple (marité ou pacsé),
- + 400 € par personne à charge.

Plafond pour un même logement sur la période totale visée.

Exemple : couple marié avec deux enfants.  
Avantage maximal : 5 040 €.

1. Le montant de l'aide est le 30 % du montant des dépenses effectuées pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie éligibles.

Travaux réalisés par une entreprise qualifiée  
**RGE** « Reconnu garant de l'environnement »

## TVA à taux réduit

### AMÉLIORATION, TRANSFORMATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN

Habitation principale  
ou secondaire de plus de deux ans

- Main-d'œuvre, fournitures et matériaux fournis et facturés dans le cadre de la prestation des travaux
- Ne concerne pas les appareils ménagers et électroménagers, meubles, chauffages mobiles, matériels de téléphonie et audiovisuels...

**TVA à 10 % ou 5,5 % (travaux de rénovation énergétique)**  
Local destiné à l'habitation à l'issue des travaux et n'aboutissant pas à du neuf, travaux d'urgence.

5,5 %  
10 %

Vous devez remettre à l'entreprise (au moment du devis ou au plus tard avant la facturation) une attestation normale ou simplifiée décrivant la nature des travaux.  
Sur facture d'entreprise.

Exemple : fourniture et pose d'un poêle à bois

Équipement + pose	TVA à 5,5 %	Base du CITE	CITE 30 %
1 490 € TTC (510 € pose)	77,68 €	980 € TTC	294 €

## Crédit d'impôt

### AIDE AUX PERSONNES

Jusqu'au 31 décembre 2017

Habitation principale  
dans le neuf et l'ancien

#### Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées

Liste limitative. Exemples : installation ou remplacement d'équipements sanitaires (éviers et lavabos à hauteur réglable, baignoires à porte, cabines de douche intégrales...), équipements de sécurité et d'accessibilité attachés à perpétuelle demeure (appareils électro-verticaux, mains courantes, systèmes de commande des installations électriques, d'eau, de gaz, de chauffage...).

25 %

Sur vos impôts, récupérez 25 % du montant des dépenses<sup>1</sup> ou, si vous n'êtes pas imposable, obtenez un remboursement.

Dans la limite de dépenses sur une période de 5 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016 pour les dépenses payées en 2015) de :

- 5 000 € pour une personne seule ;
- 10 000 € pour un couple (marité ou pacsé),
- + 400 € par personne à charge.

Vous êtes propriétaire ou locataire.

Plafond pour un même logement sur la période totale visée.

Exemple : couple marié ou pacsé avec deux enfants.  
Avantage maximal : 2 700 €.

1. Exemples de travaux éligibles.

## Eco-prêt à taux zéro

### ÉCONOMIES D'ÉNERGIE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Jusqu'au 31 décembre 2018

Habitation principale achevée  
avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990

#### Prêt sans intérêt d'une durée de 10 ans accordé aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique

- Isolation thermique des toitures<sup>2</sup>
- Isolation thermique des murs extérieurs<sup>2</sup>
- Isolation thermique des parois vitrées<sup>2</sup>
- Remplacement d'un système de chauffage
- Système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable
- Système de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

0 %

Montant du prêt : de 20 000 € à 30 000 € selon le type d'opération envisagée ; 10 000 € pour l'assainissement non collectif.  
Cumul possible sous condition de ressources avec le crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

Travaux réalisés par une entreprise qualifiée  
**RGE** « Reconnu garant de l'environnement »